



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausse des départs volontaires chez les enseignants

Question écrite n° 43575

Texte de la question

M. Pierre Dharréville attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la hausse des départs volontaires d'enseignants. Alors que ces départs chez les titulaires étaient au nombre de 400 en 2012-13, il y en a eu 1598 en 2019-20 et ils atteignent pour 2020-21 le nombre de 2 286. Si cette proportion reste modeste au vu du nombre total d'enseignants (0,32 % pour 2020-21), cela vient ajouter aux carences déjà criantes et son augmentation est inquiétante. Elle est un signe supplémentaire de la déprise pour le métier d'enseignant, déjà constatée depuis 10 ans avec la crise que connaissent les recrutements. Le relatif succès de l'expérimentation des ruptures conventionnelles à la rentrée de 2020 qui a vu affluer environ 1 200 demandes, dont 270 ont été acceptées au final, en est une autre expression. Un nombre conséquent de demandes a été refusé du fait de l'épuisement de l'enveloppe budgétaire dédiée et l'enveloppe 2022 n'est pas encore connue. Ces chiffres du ministère ne tiennent pas compte des enseignants qui trouvent d'autres échappatoires à l'enseignement sans sortir de l'institution : poste de formateur dans le second degré, reconversion dans la direction d'établissement, etc. Il est à noter que la proportion de ces départs volontaires chez les stagiaires est plus élevée que pour l'ensemble des enseignants, avec 3,18 % de départs en 2020-21. Ce renoncement après une si courte expérience est bien le signe d'une dégradation des conditions d'exercice. Les causes sont connues : alourdissement de la charge de travail, taille des classes, élèves difficiles, injonctions contradictoires, manque de reconnaissance. La sociologue Sandrine Garcia, qui a travaillé sur ce phénomène, pointe le sentiment d'impuissance qui habite bien des enseignants, qui n'ont aujourd'hui plus de prise sur les inégalités que subissent leurs élèves, sur les échecs dont on leur fait porter la responsabilité. Elle met en cause également une maltraitance institutionnelle, avec une perte d'autonomie subie par des enseignants surencadrés, contraints de se plier à des injonctions, des prescriptions émanant de leur hiérarchie, mais livrés à eux-mêmes face aux difficultés qu'ils rencontrent et qu'ils ne peuvent surmonter. Cela peut conduire à une perte de sens. Ce constat est succinct et à peine esquissé ici. Il montre néanmoins qu'il y aurait des leviers à actionner pour améliorer les conditions d'exercice de cette profession. M. le député s'interroge sur des mesures véritablement ambitieuses pour valoriser le métier d'enseignant et lui donner les moyens en rapport, au-delà des dispositifs annoncés en mai 2021. Aussi, il lui demande s'il envisage un plan de grande envergure pour cela, afin de contribuer à redonner à l'école sa juste place au sein de la société.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43575

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 260

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)